

# 234

# Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand  
No 234 5 juillet 1973  
Dixième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 33 francs  
jusqu'à fin 1973: 16 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
(bureau ouvert l'après-midi)  
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Pierre Bossy  
Jean-Daniel Delley  
René Duboux  
Jean-Claude Favez

## Crise monétaire, ça continue!

*Réévaluation du mark: immédiat constat d'échec de la tentative de faire flotter en commun les monnaies européennes.*

*Il était aisé d'ailleurs de voir les failles du système: l'attaque s'est portée d'abord sur une monnaie plus faible (dollars — francs français), puis a été exigée la conversion en marks allemands des francs français. Pour se protéger, et sans qu'il y ait des raisons économiques d'accroître la sous-évaluation des autres monnaies européennes, le mark est réévalué.*

*Les spéculateurs encaissent une fois de plus leurs bénéfices. Du 5 1/2 % sur cent millions, par exemple, cela vaut la peine. Naturellement, puisque c'est payant, ils récidiveront.*

*Une question: les mouvements de la monnaie flottante sont décelables; on peut savoir qui vend et qui achète. Comment, devant la gravité de la situation, ose-t-on opposer le secret bancaire à l'intérêt général? Un contrôle des changes sérieux permettrait à l'échelle mondiale de juguler la spéculation.*

*A-t-on réfléchi à ce que signifie le fait, simultanément, de refuser un avantage social aux travailleurs d'une industrie d'exportation et d'accroître par le jeu du flottement, qui renchérit les produits, un avantage financier équivalent à des spéculateurs en monnaie.*

*Ça, c'est le capitalisme, sans caricature, mais caricatural.*

## Suicide collectif

*Les risques d'accident mortel sont, en ce qui concerne le transport par avion, environ dix fois plus grands que ceux prévisibles si vous voyagez en train. Quant au rapport entre le train et la voiture, il est de 1 à 10 par kilomètre-passager parcouru.*

*La voiture cent fois plus mortelle que le train:*

*on comprend que, dans notre civilisation de l'automobile, de telles statistiques ne soient pas promises à une diffusion excessive.*

*« Le Monde », qui rapporte malgré tout ces chiffres, précise que la statistique routière est la plus imprécise; mais, selon les estimations les plus « favorables », elle reste de plusieurs dizaines de tués par milliard de kilomètres (0,44 pour le train, 3,6 pour l'avion).*

## Valeurs intangibles

*Le Conseil des Etats a rejeté par 29 voix contre 3 une motion chargeant le gouvernement d'étudier les avantages et les inconvénients d'un parlement professionnel. Par 16 voix contre 15, il a même refusé sa transformation en postulat.*

*Présentée au Conseil national par le démocrate-chrétien Binder, cette motion reprend l'une des propositions du programme d'action 1971 du parti du « centre dynamique ». Or à la Chambre haute, les députés démo-chrétiens n'ont pas été les derniers à s'y opposer. Nouvel exemple du*

*fossé qui existe entre les têtes pensantes du parti et une bonne partie de ses élus.*

*Le Conseil des Etats tient à un parlement de milice; pourquoi donc en faire un examen critique, se sont demandé les députés? Il y a en Suisse des institutions et des valeurs auxquelles on est d'autant plus attaché qu'elles n'ont plus de réalité, ou presque. Ainsi du parlement de milice. Au Conseil des Etats siègent sept conseillers d'Etat, cinq anciens conseillers d'Etat, trois présidents de commune. Voilà pour les professionnels de la politique. Sans parler d'un secrétaire d'association patronale, de deux juges et de deux fonctionnaires.*

## TV scolaire et éducative en Suisse romande : avancer en reculant

*Nous avons rendu public le rapport déposé par la commission mandatée par la direction de la Télévision suisse romande (TVSR) pour étudier « la situation actuelle et l'avenir de la télévision scolaire » (Voir DP N° 210 et 211). Ce document, désigné désormais sous le nom de rapport Hari, avait été remis en avril 1970 à la TVSR ; examiné par les différentes parties durant l'année, il avait été finalement enterré.*

*Après deux ans de silence officiel, de bruits de coulisses, une commission est resurgie, présidée par M. Jean Cavadini, délégué à la coordination scolaire romande, député libéral au*

*Grand Conseil neuchâtelois ; elle réunissait des représentants des Départements de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin.*

*Le mandat de ce nouvel organisme : étudier les problèmes posés par la télévision scolaire, plus particulièrement déterminer les besoins cantonaux en la matière, examiner les possibilités de collaboration entre des services de radio et TV. Son rapport vient d'être déposé ; il semble avoir été accepté, avec la réserve de quelques études supplémentaires, par les Départements de l'instruction publique.*

La commission Cavadini a renoncé à envisager une politique générale en matière de télévision éducative, des objectifs très larges ; ceux-ci devant être déterminés par une future commission romande de radio et de TV scolaires. Elle s'est donc bornée à faire des propositions qui se veulent concrètes, dans le domaine des possibilités réelles.

Cependant des options fondamentales ont été adoptées, qui vont à l'encontre de celles du rapport Hari, et qui ne tiennent compte, ni des conclusions de diverses études récentes, ni de l'analyse des expériences passées et en cours.

Première option : diffusion des émissions par voie hertzienne, l'après-midi, à l'intention des élèves, des enseignants, des parents. A plusieurs reprises, il est fait mention de l'enregistrement de ces émissions, problème lié à celui des droits d'auteur, mais d'une manière peu explicite.

Deuxième option : une TV supplétive, moyen complémentaire d'illustration pédagogique. En clair : la TV n'est pas intégrée dans l'enseignement, elle ne constitue pas un média à part entière. Pourtant, il est prévu que certaines émis-

sions à caractère pluridisciplinaire pourraient être intégrées dans l'enseignement, que les établissements scolaires devraient réserver dans leur horaire une demi-journée.

La commission Cavadini a voulu faire des propositions concrètes, réalistes. Mais les options fondamentales qu'elle a retenues, qui furent la cause de l'échec des expériences précédentes de la SSR, qui limitent singulièrement la radio scolaire, condamnent la future TV scolaire et éducative à jouer un rôle marginal et insignifiant. Car aujourd'hui, dans tous les pays où la TV éducative est développée, l'obstacle majeur à l'utilisation efficace des émissions est l'incompatibilité des horaires d'antenne et des horaires de leçons. Il apparaît nettement que les chaînes nationales sont des instruments trop lourds, trop rigides pour être adaptés à l'enseignement.

Dans ce domaine de la TV scolaire et éducative, qui englobe nécessairement l'éducation permanente, l'avenir est du côté de la télédistribution par câbles, de la TV en circuit fermé, des vidéothèques et vidéocassettes. Le développement des technologies de communication permet l'indivi-

dualisation des messages, l'enregistrement et la redistribution locale d'émissions intégrées dans une progression pédagogique, destinées à des publics identifiables, et d'émissions d'éducation générale ayant pour but d'informer certaines catégories sur des problèmes économiques, socio-professionnels et humains.

### Des propositions et des structures limitées

La commission a retenu comme objectifs généraux l'introduction de la culture des mass medias à l'école, la formation des téléspectateurs, élèves, enseignants, adultes. Quant aux moyens envisagés, ils comportent la création d'une émission TV comprenant une partie ou l'intégralité d'une réalisation programmée par la TV romande, sous la forme d'une analyse de contenu ; la production d'émissions d'appui ou documentaires, à caractère pluridisciplinaire ; l'élaboration d'une émission quotidienne reprenant divers sujets de l'actualité aux programmes mêmes de la télévision sous une forme plus critique et plus achevée. Ajoutons que plusieurs systèmes complémentaires sont prévus, tels que le téléphone, la radio, la presse écrite.

Il est difficile d'émettre des opinions sur des propositions dont la vraie nature disparaît sous les compromis. Il est tout de même remarquable qu'elles tendent à introduire une collaboration école-mass media d'une part, et une initiation à l'information d'autre part, une comparaison et une approche critique des moyens de communication.

Au niveau des structures proposées, relevons la collaboration des services radio et TV, chacun disposant d'une structure propre, la création d'une commission romande de radio et de TV scolaires groupant des représentants des différentes parties concernées, et chargée de définir une politique générale ; la constitution de centres cantonaux MAV et d'un centre romand des moyens audio-visuels, ce dernier étant chargé de la coordination, des problèmes techniques et pédagogiques, de la collection des programmes audio-visuels.

Le rapport Cavadini doit encore faire l'objet d'études juridiques et financières avant d'être définitivement accepté par les différentes parties en question. Mais vu ses ambiguïtés et la portée limitée de ses propositions, ce compromis, faute de larges perspectives, a toutes les chances de donner à la TV scolaire et éducative en Suisse romande un nouveau départ dans les ornières du passé. Il n'est plus nécessaire de prouver la nécessité et l'efficacité de la télévision comme moyen d'information et d'éducation. Déjà les nouvelles générations ne peuvent plus comprendre l'histoire contemporaine, notre société et notre temps sans documents filmés : elles sont habituées à une « vision de la réalité », fût-elle apparente, à la vitesse et aux changements de plus en plus rapides dans tous les domaines. Dans les sciences humaines en particulier, dans l'étude des problèmes du présent et plus encore de l'avenir, les émissions de TV constituent des supports indispensables qui peuvent être prolongés par des moyens traditionnels.

Une évolution importante, inquiétante pour la

minorité qui tente de reprendre en main, depuis quelques années, et l'information et l'éducation. Même si, au moins dans certains cantons, l'enseignement universitaire et secondaire est en voie de démocratisation.

### Retombée politique

On peut donc se demander si la portée limitée du rapport de la commission Cavadini n'est pas aussi, une retombée d'une volonté politique. Celle-ci s'était révélée clairement, notamment lors des récentes nominations et réorganisations à la radio et à la TV romandes. Et les conditions dans lesquelles la commission a été constituée, les consultations qui ont été faites — les organismes de TV éducative ont été exclus du processus — suffiraient à prouver que l'on veut bien qu'une TV scolaire et éducative existe, pourvu qu'elle soit conforme aux schémas traditionnels.

UNE NOUVELLE DE G. BAECHTOLD

## L'avenir

*Multitude et solitude : les deux pôles de la vie. Multitude des lumières dans la rue de Ginza, dans les petits bars nippons, dans les salles de pachinko et les yeux des Japonaises. Multitude des chirurgiens et infirmiers jaunes dans l'hôpital de Tokyo, affairés sous les projecteurs de la salle d'opération. Multitude partout, avant la solitude à venir. Le jeune Européen qui a rêvé se réveille. Le vent fait frémir les murs de la clinique. Dans le haut d'une fenêtre l'aile d'un arbre bat sous la pluie. Cela rappelle à ce mourant les tourmentes et les orages de son enfance. Il saisit une enveloppe sur sa table de chevet et en retire une lettre de sa mère, qui a mis des mois à l'atteindre.*

*« Cher Pierre — dit la lettre — où va donc te mener ton exil en Extrême-Orient et ta liaison avec cette jeune Japonaise ? La beauté est précieuse, Pierre, mais au lieu de t'accrocher à la minute présente, si tu voulais songer à ton avenir. »*

G. B.

### COURRIER

## Libération de la femme

*Encore une réaction, parmi d'autres, après nos articles sur la condition féminine (DP 229 : la longue marche suédoise ; DP 231 : la libération « socialiste » de la femme suisse ; DP 233 : l'analyse de Gabrielle Nanchen).*

Messieurs, Mesdames,

L'analyse de la possibilité de « libération » de la femme dans DP 231 ne me satisfait pas ; en effet, le problème me paraît beaucoup plus complexe qu'une simple alternative pour la femme entre travail domestique et travail lucratif.

Il me paraît être erroné d'affirmer que la femme ne peut s'épanouir que dans une activité lucrative.

— Tout d'abord, bien des femmes souhaitent exercer l'activité de mère ; et là, la proposition de Lens me paraît bonne, permettant ce choix à toutes les femmes y compris à celles qui, pour des raisons purement financières, doivent travailler. Cette proposition n'éloignerait d'ailleurs pas définitivement les femmes du travail, la rétribution de la mère de famille n'étant assurée que pendant les premières années.

— Ensuite, pourquoi considérer comme exploitation tout travail de la femme non rétribué et qu'elle choisit pourtant par intérêt, comme études, activités en collaboration avec le mari, activités bénévoles ou militantes, arts...

D'autre part, la femme exerce les tâches les plus fastidieuses et déclassées de notre société capitaliste (vendeuses, travail à la chaîne..., difficultés d'accéder à des postes supérieurs) ou les pro-

fessions à « vocation » (infirmières, assistantes sociales...); ce qui me fait douter de la valeur de l'enquête d'E. Sullerot. Il s'agit, pour une libération de la femme, d'étudier sérieusement une autre répartition du travail entre homme et femme. De plus, on voit mal comment le travail qui, dans notre société capitaliste, aliène l'homme, libérerait la femme.

Par contre, et c'est là que la proposition de Lens pêche, il convient, comme vous l'avez indiqué, non seulement d'ouvrir des crèches mais encore de donner la possibilité de répartir le travail à domicile entre mari et femme, sinon la femme, même travaillant, reste esclave du ménage.

Ce qui est fondamental pour la libération de la femme, c'est de lui permettre un choix véritable.

Anne-Lise de Rham

## De l'éducation à la répression : garder la police contre elle-même

*La Police mobile intercantonale s'est évanouie dans la nature après le refus genevois d'il y a deux ans. Mais le débat sur la police, ses moyens et sa mission se poursuit. En se limitant de plus en plus au maintien de l'ordre à ses exigences.*

*Ainsi, en novembre 1972, le commandant René Huber, chef de la Police cantonale vaudoise, dénonce la subversion, dont les adeptes pénétraient partout, dévoile la tactique de rue de la police et déplore les effectifs trop restreints dont dispose cette dernière. Trois mois plus tard, Arnold Käch, l'un des proches collaborateurs du chef du Département militaire fédéral, répond à Soleure que l'armée de milice n'est pas apte au maintien de*

*l'ordre et souhaite que soient modifiés en conséquence certains articles de la Constitution fédérale.*

*L'épouvantail de la subversion fait partie de l'arsenal de la politique « loi et ordre ».*

*On connaît les intentions de ceux qui usent de ce thème. Mais aussi le pouvoir d'intoxication de ce dernier, même pour ceux qui croient pouvoir en jouer. L'évolution actuelle de la police relève de cette intoxication. Il n'est pas sans intérêt d'essayer de le comprendre. Une première étape, aller au-delà de l'image traditionnelle de la police, au-delà de l'image de marque donnée par certains responsables de ce corps, plus portés à l'intimidation qu'aux relations publiques.*

Notre vie quotidienne est faite d'occasions de conflits, qui ne cessent d'augmenter. Car notre société, toujours plus organisée, donc toujours plus complexe, est tissée aussi d'incitations à l'épanouissement permanent des libertés et des désirs individuels. Chacun connaît assez ce trait essentiel de la consommation moderne, qui finit par modeler d'autant mieux le désir humain aux dimensions d'une production en perpétuel dépassement, que ne joue plus le frein de certaines valeurs morales — sobriété, modération, patience, etc... — et religieuses. De l'automobiliste qui, au volant de sa voiture toujours plus puissante, se heurte aux limitations généralisées de vitesse et aux feux tricolores répandus à profusion, jusqu'à l'adolescent entraîné aux larcins parce que traité comme un consommateur adulte sans avoir les moyens financiers correspondants, ils sont nombreux les exemples quotidiens de frustration ou de conflits qu'engendre au niveau de l'individu la société dans laquelle nous vivons !

Il en va de même dans la vie de la collectivité. Ainsi, dans le domaine du logement et de l'urbanisme, pour choisir une illustration évidente, les impératifs du profit entrent le plus souvent en conflit avec les intérêts humains des locataires et avec le besoin de protection du sol et de la nature. Ainsi, encore, le besoin d'expression de certains, notamment les jeunes, animé par une information de caractère mondial et instantané, se heurte-t-il à toutes sortes d'entraves et de règles qui organisent la vie quotidienne et ne supportent pas d'être trop dérangées (interruption de circulation par exemple).

Ces quelques cas, et bien d'autres, participent finalement de la crise de notre société. Malaise dans la civilisation ? Peut-être. Crise sociale assurément, qui tire son origine de l'impossibilité où se trouve le système capitaliste d'assumer l'étape actuelle de la civilisation : tensions nouvelles créées par l'augmentation et la concentration de la population, diminution de la sphère des libertés

individuelles du fait de l'organisation sociale, en même temps que croissent les possibilités matérielles de mieux profiter de ces libertés, remise en question ou défense crispée des institutions, des habitudes, des références morales existantes sous l'effet du développement technique. Autant d'occasions de frustrations ou de conflits. Autant d'occasions de répression.

### L'instrument de la répression...

Pour résoudre nombre de problèmes aigus, tels que la jeunesse, le logement, l'écologie, le droit de manifestation, la solution de facilité a été la répression. On l'a choisie de parti pris, faute d'imagination, par paresse ou par calcul, plutôt que d'essayer de comprendre et d'innover.

Cette politique, choisie par les responsables politiques du maintien de l'ordre, n'est pas restée sans effet sur l'instrument lui-même de la répression : la police. Le caractère répressif de cette dernière n'a cessé de croître ces dernières années : militarisation des cadres (depuis 1942 la loi fait obligation à Genève au commandant de gendarmerie d'être officier à l'armée), acquisition d'un matériel nouveau, souvent disproportionné par rapport aux tâches à remplir, mais qui flatte l'orgueil des officiers de police, rassure les hommes et doit plaire à la population, spécialisation des tâches et création, à la suite de l'innovation bernoise, des grenadiers de police, de corps spéciaux pour le maintien de l'ordre dans la rue, regroupement des commissariats et des logements de policiers, etc... Le prix de cette évolution est aujourd'hui évident. La fonction répressive a pris le pas sur la fonction éducative. Les tâches de secours, d'aide, d'appui ne peuvent plus être assumées avec autant de disponibilité qu'autrefois et sont désormais souvent confiées à des particuliers, ainsi, dans la plupart des villes, le service des ambulances. Les policiers, en danger d'être coupés de la population, prennent l'habitude d'agir et de réagir en corps, de n'intervenir qu'en force, de n'être plus des citoyens comme les autres, au service des autres.

### ... et sa moralité

Ces circonstances matérielles sont évidemment liées au mépris croissant, individuel et collectif, des droits de l'homme que l'on constate chez nous et autour de nous. Mais ce mépris vient lui aussi du haut de la hiérarchie policière. Il découle de l'interprétation toujours plus répressive que les responsables politiques de l'ordre donnent aux lois, de leur hostilité non déguisée à tout ce, et à tous ceux, qui peuvent mettre, comme le Tribunal fédéral, un frein à l'efficacité de l'instrument de répression et qui cherchent à sauvegarder certaines libertés.

Ainsi se dégrade non seulement le comportement des policiers (les interpellations tournent à l'arrestation, les interrogatoires secrets se multiplient), mais aussi leur mentalité (un seul fonctionnaire de police refuse les médailles et récompenses que le schah offre à la police genevoise après la répression de la manifestation de 1972). Et la surcharge de travail qu'imposent aux agents les interventions croissantes de l'appareil policier dans tous les domaines — à Genève plus de 15 000 plaintes pénales ont été déposées en 1972 — en aggravant les conditions d'emploi contribuent à cette démolition des corps de police.

### Des blouses blanches plutôt que des voitures blindées

Mais l'évolution actuelle n'est pas irréversible. Elle l'est d'autant moins chez nous que, dans ce domaine comme dans d'autres, les dimensions locales ont permis aux difficultés de garder une mesure humaine. Les corps de police sont encore peu nombreux dans chaque canton — il y a en Suisse 11 000 agents cantonaux et municipaux au total — les cas d'abus manifestes comme les écoutes téléphoniques sont encore limités, bien que déjà trop nombreux, les violences demeurent encore de détestables exceptions. Un tel constat doit donc permettre non de se désintéresser du problème, mais d'agir au contraire, avant que la dégradation ne s'aggrave.

Le but visé doit être de veiller au maintien d'une police de citoyens responsables qui se sentent au service de la population. Toute une série de mesures assez simples peuvent être envisagées pour y parvenir, qui doivent rompre avec la poursuite d'une efficacité technique devenue un but en soi-même : le gadget pour le gadget, comme l'ordre pour l'ordre. On doit songer tout d'abord à mieux réinsérer l'agent de police dans la population, par le moyen du logement, du commissariat, du numéro matricule et du nom, et à revaloriser socialement sa fonction.

On doit envisager aussi de diminuer la fonction répressive et de développer les fonctions d'assistance et de prévention, par le développement de corps spécialisés dans ce domaine et non dans le domaine du maintien de l'ordre avant tout. On doit proposer que le travail policier soit à la fois mieux surveillé et allégé par des réformes légales qui permettraient d'indemniser le citoyen victime d'une injustice, mais punirait aussi les plaintes infondées et qui adapterait certaines lois à l'évolution des mœurs. On doit exiger en tout cas le renforcement de la surveillance extérieure : contrôle du Parquet et création d'une commission parlementaire qui pourrait non seulement enquêter dans l'institution, mais devrait assister au moins certains de ses membres à toute prise d'ordre lors des opérations de la police. Enfin, en abaissant l'âge de l'école de recrues, on peut donner à chaque agent une seconde formation professionnelle qui lui sera utile dans son service et donnera plus de mobilité sociale à l'ensemble du corps.

Simultanément, l'opinion publique doit être, elle aussi, mieux informée et pas seulement dressée contre les policiers, comme si ceux-ci n'étaient que des brutes sanguinaires ou des imbéciles indignes de faire partie de la collectivité. Le refus de toutes les communes du canton de Genève d'accueillir la nouvelle prison prouve par exemple le travail d'information qui reste à faire afin de situer à leur juste place les délinquants pénaux. Et comme le démontre l'exemple anglais, ce ne

sont pas seulement des lois sévères, mais l'état de l'opinion publique qui doit permettre un jour le désarmement de la police.

Ces réformes de la police — qui sont possibles rapidement — ne sont certes pas une fin en soi. Mais dans la mesure où la police reste un mal nécessaire, dans notre société en tout cas, il n'est pas indifférent qu'elle contribue à résoudre ou à aggraver les conflits et les crises de notre époque.

### GENÈVE

## Circulation: une attitude courageuse

En refusant la mise en sens unique de la rue de la Servette et le déplacement vers une petite rue parallèle et tortueuse de la circulation en sens inverse, trolleybus y compris, les conseillers municipaux des deux partis de gauche genevois tentent de donner un coup d'arrêt à une politique dont l'échec est patent, sauf aux yeux des obsédés de la voiture.

L'élargissement systématique des voies d'accès revient à créer au centre de la ville un vrai piège à voitures sous la forme d'un cul-de-sac.

Ces routes élargies, noires de véhicules aux heures de pointe, deviennent, le reste de la journée, des circuits de vitesse que les piétons, et en particulier les enfants et les personnes âgées, traversent à grand-peine. On a même vu des habitants demander, et obtenir, la suppression d'un passage à piétons trop meurtrier.

L'avenir restera toujours aussi sombre tant que Genève, sous la houlette des conseillers d'Etat Schmitt (circulation) et Ruffieux (transports en commun), demeurera la ville de Suisse où les transports en commun sont les plus mauvais et les moins utilisables.

Une fois encore les partisans d'un urbanisme cohérent ne parviennent qu'à s'opposer à un projet inacceptable. Vienne le jour où une majorité se dégagera en faveur de solutions nouvelles.

## Candidats

L'hebdomadaire économique « *Schweizerische Handels-Zeitung* » (25) publie depuis 5 ans sa liste des principales entreprises suisses. D'année en année, cette liste croît, car le journal zurichois s'efforce de déceler toutes les entreprises ayant un chiffre d'affaires net consolidé de 100 millions de francs au moins pour l'année considérée. Il y en avait 128 en 1972 et cette liste trop courte est complétée par l'énumération de plus de 30 entreprises dont la discrétion est grande mais que le « SHZ » estime être des candidats sérieux au club des 100 millions. Peu à peu le voile se lève sur la réalité économique suisse. Inutile de préciser que Nestlé est en tête de liste avec un chiffre d'affaires de près de 16 milliards de francs.

— Le quotidien trilingue « *Schweizerisches Han-*

*delsamtsblatt* — Feuille officielle suisse du commerce » publie des annonces légales qu'il vaut la peine d'étudier. Nous lisons, dans le numéro 143, que le capital de la société d'édition « *Weltwoche* », qui publie notamment le seul hebdomadaire politique à grande diffusion de Suisse alémanique, a passé de 750 000 à 6 millions de francs, par décision de l'assemblée des actionnaires du début de juin. Est-ce en vue d'un grand bon en avant ?

### La mort des titres

— Chaque semaine apporte l'annonce de disparitions de petits journaux. Cette semaine, c'était le tour d'un bi-hebdomadaire du canton d'Appenzell (« *Appenzeller Landes-Zeitung* ») et d'un tri-hebdomadaire zurichois, l'« *Elgger Zeitung* ». Et samedi passé tombait la nouvelle de la proche fin (août) de l'illustré « *Woche* », absorbé par Ringier et son « *Schweizer Illustrierte* ». Une absorption d'importance puisque désormais l'éditeur de « *L'Illustré* » a un monopole presque

total sur les illustrés en terre suisse-alémanique. Une emprise bâtie du reste sur un certain nombre de performances techniques : qu'il suffise de noter que dans l'édition du lundi du « *Schweizer Illustrierte* » paraissent des photos en couleurs d'événements du week-end.

### Du PO-SO au PS

— Le « *Solothurner A.Z.* » (145) contenait des chiffres détaillés sur les résultats des élections communales dans la ville de Granges. Piquons-y quelques données ! Le parti d'extrême gauche « *PO-SO* » a reçu des suffrages d'électeurs de tous les autres partis et ses électeurs en ont donné à tous les autres partis. Le bilan est dans tous les cas à son profit, sauf dans l'échange avec l'Alliance des indépendants (*Landesring*). En ce qui concerne les échanges entre *PO-SO* et le Parti socialiste, il y a eu 321 suffrages socialistes accordés à des candidats du *PO-SO* et 66 voix progressistes pour des candidats socialistes.

## Verbois: les héritiers de la planète refusent l'héritage nucléaire

Dimanche 24 juin 1973, une manif-fête contre la construction d'une usine nucléaire était annoncée près du site de Verbois. Organisation : le Comité de coordination contre Verbois nucléaire et le Cartel des sociétés protectrices de la nature. A la même heure, à la Télévision suisse romande, le conseiller fédéral Bonvin justifiait avec beaucoup de conviction et d'arguments scientifiques l'urgence de l'implantation de nouvelles centrales nucléaires.

Verbois, à une dizaine de kilomètres de Genève, au bord du Rhône. Deux paysages, deux mondes : d'une part des coteaux couverts de vignes, des villages ceints de vergers, des champs et des forêts, et le Rhône sinuant au pied de falaises et

de gravières ; d'autre part un barrage, son plan d'eau en partie recouvert par les détritiques de la consommation, une centrale électrique avec ses pylones et ses lignes à haute tension, l'usine de destruction des résidus urbains de Genève, avec sa haute cheminée et son panache de fumée. Et dans le ciel d'été maussade, à intervalles réguliers, dans l'axe même du fleuve, s'élèvent avec fumée et tonnerre les « jets » et les Caravelles. Parking à côté de la centrale : beaucoup de voitures, de Genève et de Vaud, quelques vélocitateurs. Et dans une clairière proche du Rhône, près des longs peupliers clairs, la « manif-fête ». Un calicot à l'entrée : « Choisissons un avenir sans danger nucléaire ».

### Le public

Malgré les pluies diluviennes qui viennent à peine de cesser, le temps incertain, la boue, une

centaine de personnes : des jeunes en majorité, moyenne d'âge 20 ans, beaucoup de couples, beaucoup d'enfants.

Il y a un orchestre sur une estrade bâchée, des stands où est vendue la presse parallèle, des panneaux sur la croissance économique et la politique énergétique, des dessins d'enfants, un tableau libre où une main a écrit « que le beau temps revienne », une cuisine populaire avec des galettes de blé dur, du vin, de la bière.

### Toutes les modes

Ici et là, des affiches : « Halte à l'industrie nucléaire, arrêtez la merde, combat pour la vie » ; et des macarons sur le dos des enfants, sur des pantalons : « Contre Verbois nucléaire ». La plupart des hommes sont chevelus et barbus, les femmes vêtues souvent à l'orientale, toutes les modes, tous les styles. On boit, on mange, on

dicute, on écoute la musique, couchés sur des bâches déployées, debout, par petits groupes.

On a dit qu'un Genevois moyen serait peut-être choqué, sans doute peu convaincu par le caractère folklorique et anarchique de cette manif-fête qui semble réunir des hippies et des écogauchistes. Quant aux habitants de la région, ils ne se sont guère déplacés.

On a dit aussi qu'une telle manifestation desservait une cause défendable, que les gauchistes s'étaient reconvertis dans l'écologie, qu'ils ne sont ni crédibles, ni conséquents.

### Motivations caractéristiques

Il est vrai que les manifestants n'étaient pas représentatifs du mouvement d'opinion contre Verbois nucléaire. Mais leurs motivations sont assez caractéristiques de notre temps : si elles ne relèvent pas toujours d'intérêts bien compris, d'arguments rationnels et scientifiques, elles procèdent d'une certaine peur de l'avenir, d'éléments irrationnels et diffus que partagent aujourd'hui beaucoup de gens.

La construction d'une centrale nucléaire à proximité d'un centre urbain pose le problème de la survie de l'espèce. De la vie même.

### La science et l'instinct

D'une part, des technocrates, des hommes politiques, des citoyens partent « à l'assaut du futur » avec optimisme. De tempérament, d'âge, de raison, ils parient sur la science et la maîtrise des problèmes.

D'autre part, des jeunes et des moins jeunes, des « héritiers de la planète », cette première génération de l'opulence qui sait déjà que la vie est menacée d'une manière globale, que « le festin est empoisonné ». D'instinct peut-être.

Verbois, à une dizaine de kilomètres de Genève : deux paysages, deux mondes, un avenir à la taille de toutes les générations.

## L'équilibre régional menacé

La Suisse n'a jamais eu une capitale plus grosse que le corps; il n'y a jamais eu de désert helvétique au sens où l'on parle d'un désert français. Cette bonne innervation économique dans le tissu suisse était jusqu'à peu sensible au passage même de la frontière. Certes, le développement était inégal selon les régions ou les Cantons, mais les plus pauvres bénéficiaient, les vases étant communicants, de la prospérité des plus riches.

Il est à craindre que nous connaissions des problèmes aigus, un jour, à la mode voisine.

Si le phénomène est voilé, cela tient à plusieurs causes : la petitesse du pays, le haut niveau économique, et enfin les frontières de pauvreté ne coïncident pas avec les frontières cantonales; à l'intérieur de chaque canton, il peut y avoir des hauts et des bas (les bas étant d'ailleurs plus prospères que les hauts).

### De la pratique à la théorie

Si théoriquement il est souvent question de développement régional, la pratique dément presque à coup sûr les bonnes intentions. Les efforts vains pour dégorger la région parisienne le prouvent à l'évidence. En fait, l'investissement appelle l'investissement : les logements se construisent là où se développe la demande, les réseaux routiers relient les centres urbains, etc. Tout renversement signifierait négliger des besoins immédiats pour construire et aménager dans un certain vide, c'est-à-dire en précédant les besoins ou la demande.

La Suisse, plus que tout pays, aura de la peine à assurer le développement des régions pauvres. La Confédération a imposé au XIXe siècle le libéralisme à tous, l'idée d'une planification lui est congénitalement contraire.

Or ce libéralisme repose sur l'illusion d'une neutralité : l'Etat n'intervient pas et le meilleur gagne. De même l'Etat central n'intervient pas, libéralement, pour favoriser tel Canton plutôt que tel

autre; libéralisme serait paix confédérale. Cette illusion a pu jouer en période continue de développement; les difficultés surgissent en période de restriction et de contingentement. Mais le Conseil fédéral se révèle impuissant à établir d'autres règles que rigides et dirigistes.

Le nouvel article constitutionnel va inscrire dans la Constitution cette compétence dirigiste, sans allusion à une possible planification.

### Un refus significatif

Le Conseil des Etats a tenté, non pas de préparer les voies d'une planification, mais de marquer la possibilité d'introduire un traitement différencié. Cette tentative est condamnée par les milieux économiques, aussi bien le patronat que les syndicats. Le refus est significatif. Le bulletin de la SDES (porte-parole du patronat romand) publie ses commentaires sous le titre « Arsenal conjoncturel ébréché par les intérêts régionalistes ». « Ebréché », car la Confédération n'aura pas la compétence de contrôler la gestion financière des Cantons et parce qu'elle devrait tenir compte de la diversité des Cantons.

Mais, c'est à noter, la Correspondance syndicale suisse donne exactement le même son de cloche et dans les mêmes termes. Sous le titre « L'article conjoncturel est édulcoré », on trouve notamment cette affirmation : « On ne conçoit guère une politique conjoncturelle régionale ».

Dommage que les milieux syndicaux, eux au moins n'adhèrent pas à l'idée d'une planification !

#### A NOS LECTEURS

Comme annoncé, dès ce numéro, DP prend son rythme de croisière. C'est bi-mensuellement que vous recevrez votre hebdomadaire préféré : encore un DP en juillet (le 20), et trois DP en août (le 3, le 17 et le 31).

A noter : les bureaux de l'administration et de la rédaction seront fermés pendant tout le mois d'août.

## Au nom de la démocratie

Il est donc maintenant presque certain que la sévérité des affrontements entre gauchistes et police à Paris, le 21 juin, n'est pas le fruit du hasard, mais qu'elle est le résultat de défaillances dans l'organisation policière, trop évidentes pour n'avoir pas été concertées. Si cette interprétation n'est pas erronée, le ministre français de l'Intérieur aurait donc cherché à reprendre en main ses troupes, lasses du caractère exagérément répressif de leur mission, et à dissoudre deux organisations qu'il considère comme particulièrement dangereuses : Ordre nouveau et la Ligue communiste. Au prix de quelques agents grièvement blessés ou brûlés, le but paraît atteint.

Nous ne protesterons pas contre la méthode employée, aussi répréhensible soit-elle. Elle est à l'image des buts qu'elle sert. Nous ne protesterons pas non plus au nom des libertés démocratiques, qui n'ont pas grand-chose à voir dans ce cas-là. Nous protestons surtout contre la fausse symétrie que le gouvernement français a cru bon d'employer, et par laquelle il croit pouvoir justifier son action.

### Une cible principale

Des deux organisations dissoutes, seule la Ligue communiste était réellement visée, comme le prouve aussi bien le comportement de la police lors des incidents du 21 juin que les perquisitions et arrestations des jours suivants dirigées presque exclusivement contre l'organisation trotskyste et ses militants. Or, s'il est vrai qu'il existe à l'extrême-gauche des mouvements — moins importants qu'on le dit — qui partagent en commun avec l'extrême-droite le culte de la violence pour elle-même, et que des esprits instables peuvent passer d'un extrême à l'autre en restant fidèle à certains traits de caractère fasciste, il est hors de doute que la Ligue communiste n'est pas à ranger parmi cette frange révolutionnaire-là. Personne

— police comprise — ne peut s'y tromper, qui lit les publications de ce mouvement et suit son action.

Il est donc vain d'espérer qu'en saisissant quelques manches de pioches, qu'en interdisant à la Ligue d'avoir pignon sur rue, on en aura fini avec elle. Alors pourquoi ce geste, qui semble bien inutile, et que cache si mal le parallélisme avec la dissolution — peut-être plus effective — d'une association d'extrême-droite ?

La réponse est probablement à chercher dans le succès de la Ligue, qui n'est pas loin de s'affirmer comme la seule organisation cohérente de l'extrême-gauche révolutionnaire. Hier groupuscule, dérisoire dans son apparition, non négligeable dans sa signification pour comprendre notre époque, la Ligue a affirmé progressivement sa volonté de devenir une formation politique au plein sens du terme, et son ambition de gagner, en participant officiellement aux élections, une réelle implantation dans la population.

Le ministre de l'Intérieur a-t-il pensé pouvoir retarder le moment où cette formation prendrait place sur la scène politique française en lui causant quelques difficultés de clandestinité et en lui retirant son nom ? En agissant ainsi, il avoue que ce n'est pas la violence, l'extrémisme et la subversion qu'il combat, mais une formation politique ennemie de la sienne, puisque sa mesure rejette dans l'extrémisme et l'illégalité une force politique qui existe réellement dans le pays.

Certes, il n'est pas question de justifier ici les méthodes violentes prônées par la Ligue avant le 21 juin ; certes, il n'est pas question de laisser à la Ligue communiste le droit d'imposer par la violence son diagnostic politique, fût-ce à l'égard du fascisme renaissant. Mais l'engrenage mis en lumière par les déboires des trotskystes français acculés à l'intervention mérite toute notre attention.

Nous avons, nous aurons chez nous aussi, toujours plus de Marcellin qui, au nom de la lutte contre

l'extrémisme, la subversion et la violence, condamnent, interdisent, perquisitionnent et emprisonnent. Et qui renforcent ainsi l'idée que la démocratie n'est que la dictature camouflée des partis bourgeois. Au nom de la démocratie elle-même, les partis de gauche doivent donc dénoncer une telle politique en rappelant que ce régime, lorsqu'il doit être défendu, ne peut l'être de n'importe quelle façon et avec n'importe quelles armes, sous peine de succomber au mal qu'il entendait combattre. Et que s'il est vrai que violence, extrémisme, subversion, font mauvais ménage avec la démocratie, c'est d'abord aux causes de ces phénomènes qu'il faut s'en prendre, l'apparition de ces derniers n'étant que la conséquence de maux plus profonds. Mais ils doivent aussi combattre pour permettre l'existence des diverses familles de la gauche, dès lors que celles-ci constituent l'expression non plus uniquement d'un malaise incompris, mais d'une aspiration collective vers une nouvelle société, car c'est alors pour eux-mêmes qu'ils se battent aussi.

### VAUD

## Un cas d'école pour le Tribunal fédéral

Le Parti socialiste a décidé de recourir auprès du Tribunal fédéral contre la nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques votée par le Grand Conseil vaudois.

Justification : l'écart trop grand du pouvoir civique du citoyen selon qu'il habite un arrondissement urbain ou un autre arrondissement. A partir du moment où il faut deux fois plus de citoyens pour élire un député ici que là, l'égalité devant la loi est déformée au profit d'un privilège de lieu.

On sait le Tribunal fédéral prudent en ces matières. Pourtant, il n'a jamais eu encore à se prononcer sur un cas aussi flagrant.

Intéressant à suivre.